

PROVINCE DE BRABANT
WALLON
Arrondissement de NIVELLES



Avis

Conformément à l'article L1313-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège communal porte à la connaissance du public que :

- **La délibération du 14 décembre 2021 par laquelle le conseil communal de Ittre décide, pour les exercices 2022 à 2025, de suspendre l'application de la délibération du Conseil communal du 15 octobre 2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2025, une redevance sur l'occupation du domaine public par le placement de terrasses, tables, chaises est approuvée par l'autorité de tutelle.**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale d'Ittre, rue de la Planchette 2 à 1460 Ittre, au service des Affaires générales, pendant les heures d'ouverture des bureaux, de 9h à 12h et ce durant 10 jours à partir du 25 janvier 2022.

Ittre, le 25 janvier 2022

Le Directeur général ff,

C. Kuc



Le Bourgmestre,

Ch. Fayt